#### VILLE DE BOUILLON

#### Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 21.05.2012

<u>Présents</u>: Mr. Pierret J., Bourgmestre-Président;

Mme et Mrs. Poncelet J., Buchet M-P., Frère, D.Arnould, Echevins ;

Mr. Arnould P., Président CPAS;

Mmes et Mrs. Denis G., Gobert A., Poncin P., Dachy F., Dasnois P., Joris B., Houthoofdt

L., Chaidron L., Istace, Bauduin J., Conseillers communaux;

Mr. Mathieu J., Secrétaire communal.

Absente Mme. Boidron A, conseillère communale.

#### SEANCE PUBLIQUE

#### <u>Administration</u>

1. Prestation de serment en tant que Conseiller Communal de Jacquy Bauduin.

Le Président reçoit le serment de Monsieur Jacquy Bauduin qui est dès lors institué dans ses pouvoirs de conseiller communal de la Ville de Bouillon.

2. P.V. du 07.05.12 : approbation.

A l'unanimité, approuve ce P.V.

# Fabriques d'Eglise

3. Avis sur le compte 2011 des F.E. de Les Hayons et Noirefontaine.

A l'unanimité, émet un avis favorable sur ces comptes présentant les résultats suivants :

. Les Hayons : boni de 7.887,44 €. Noirefontaine : boni de 49.384,43 €.

# <u>Travaux</u>

4. CSC pour la construction de la toiture de la salle commune du camping communal « Halliru » : approbation.

A l'unanimité, vote ce CSC avec la remarque que l'on enlève du CSC le terme « asbeste ».

5. Aménagement Hôtel de Ville : Phase 1 : CSC pour les travaux d'aménagement d'une nouvelle salle du Conseil Communal : approbation.

Par 9 oui, 1 abstention (J.Bauduin) et 6 non ( MM Gobert, Istace, Poncin, Dasnois, Dachy et Chaidron), vote ce CSC au montant estimatif de 168 427,86€ TVAC

6. CSC pour la désignation d'un auteur de projet des travaux, surveillant et coordinateur dans le cadre du « Plan Trottoirs 2011 » : approbation.

Par 15 oui et 1 non (M.Chaidron), vote ce CSC.

7. CSC pour le remplacement des châssis du presbytère de Bouillon : approbation.

A l'unanimité, approuve ce CSC.

#### P.C.D.R.

#### 8. Rapport 2011: approbation.

A l'unanimité, approuve ce rapport.

#### Intercommunales.

9. Assemblée Générale Ordinaire des Intercommunales Interlux et Sofilux du 11.06.12: approbation des points mis à l'ordre du jour.

A l'unanimité, approuve ces points.

## **Aliénations**

10. Vente à la Société ONS 11 de la parcelle communale sise à Noirefontaine, cadastrée 6<sup>ème</sup> Div., S° D, n° 802/L d'une superficie de 3a 23ca.

A l'unanimité, approuve cette vente pour un montant de 4.000 €.

# **Fournitures**

11. CSC pour achat de deux défibrillateurs automatiques : approbation.

A l'unanimité, approuve ce CSC et sollicite les subsides auprès de la C.F.

# <u>Généralités</u>

12. CSC relatif à la vente de ferrailles : approbation.

A l'unanimité, approuve ce CSC.

### 13. Intervention de M.Dasnois.

Quid du mérite sportif communal?

Réponse de M.P.Arnould: on ne l'a plus fait mais on est quand même attentif aux équipes méritantes de l'entité (qui sont congratulées par le Collège).

#### 14. Intervention de M.Chaidron.

Quid du stationnement d'un grumier semi-remorque entre la Maison Communale et le Monument aux Morts à Corbion ?

Réponse du Bourgmestre : on transmettra cette requête à la zone de police locale pour une intervention éventuelle.

## 15. Interventions de M.Gobert.

 Concerne le point C de la rubrique Urbanisme du collège du 09.05.2012 relatif à un projet de division parcellaire, Rue du Hameau, à Corbion. Ne faudrait-il pas régulariser la situation de la voirie et que les riverains cèdent 2 m de terrain à incorporer?

Réponse de M.Frère : le Collège n'a fait que prendre acte de la division.

- o Crédits d'impulsions sécurisation Vieille Route de France :
  - La sprl Lacasse a utilisé un plan de la sprl Piérard pour faire ce dossier : c'est illégal. Qui a donné ce plan à la sprl Lacasse ?
  - ➤ La sprl Lacasse a été désignée pour un projet estimé à environ 60.000 €: nous en sommes à un projet de 200.000 €. N'y avait-il pas lieu de refaire un appel à un auteur de projet ? Il semble qu'on a donné beaucoup d'avantages à la sprl Lacasse à la Ville de Bouillon ?

Le Collège répond qu'il n'a eu aucune demande et qu'il n'a pas transmis le plan susmentionné.

### 16. Intervention de M.Dachy.

Dossier « Les Petits Prés ». Qui paie les frais de justice dans ce dossier puisque le Conseil n'a pas pu statuer sur la ratification de prolongation du mandat donné initialement à Maître Kaiser pour poursuivre cette action ? Le Conseil n'ayant pas statué, la décision doit être assimilée à un refus des conseillers : pas de vote, pas de décision, donc non.

Le Bourgmestre répond que cette ratification n'était pas nécessaire puisque l'action a été décidée au Conseil Communal pour aboutir au Conseil d'Etat.

Il est 21 H 45. Le Président lève la séance.

Approuvé en séance du 19 juin 2012.

Par le Conseil,

Le Secrétaire Communal,

le Bourgmestre,